



Neuchâtel, le 2 septembre 2024

Communiqué de presse Session du 3 septembre 2024

Le littoral neuchâtelois accueillera prochainement une île aux oiseaux dans l'embouchure de l'Areuse en lien avec la revitalisation de cette dernière. Cependant, le Conseil d'État a renoncé à développer un réseau de ces îles, notamment en raison du fort dénivelé et du patrimoine archéologique sous-marin qui impliquent que la rive nord du lac de Neuchâtel est peu adéquate pour recevoir ce type de structure. Clarence Chollet, autrice du postulat 22.121 **Pour des îles aux oiseaux neuchâteloises** ([lien](#)) regrette que les considérations économiques aient limité la réflexion du Conseil d'État sur la question et rappelle qu'une quantité importante de matériaux sera bientôt disponible lors du percement de la ligne ferroviaire directe, une utilisation intelligente, par exemple au profit de la biodiversité, étant souhaitée.

Le prochain retour des **apparentements pour l'élection au Conseil des Etats** est une bonne nouvelle pour notre démocratie. Modifier le mode de scrutin actuel en réintroduisant les apparentements corrigera un oubli et permettra à notre canton de respecter à nouveau la Constitution fédérale. Les Vert·e·s espèrent que cette révision partielle de la loi sera une formalité, souligne Yves Pessina président des Vert·e·s neuchâtelois·e·s.

Finalement, les Vert·e·s saluent l'arrivée de la **Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques**. Attendue, cette loi-cadre dote enfin le canton d'une stratégie globale de la culture. Les Vert·e·s auraient toutefois souhaité d'une part que la culture dite alternative soit davantage considérée et d'autre part que la question du financement de la politique culturelle soit traitée.